https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-23-aout-2019-modifiant-larrete-du-19-juillet-2019-portant-renouvellement-dagrement-national-des-associations-et-unions-dassociations-representant-les-usagers-dans-les-instances-hospita/
Arrêté du 23 août 2019 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2019 portant renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique
23/08/2019
Ce texte abroge l'arrêté du 5 août 2019 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2019 portant renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. Il précise qu'est renouvelé pour cinq ans, à compter du 6 décembre 2019, l'agrément, au niveau national, des associations suivantes : Association maladies foie enfants ; -Association française des dysplasies ectodermiques.